1612 : Traité d'Auxonne.

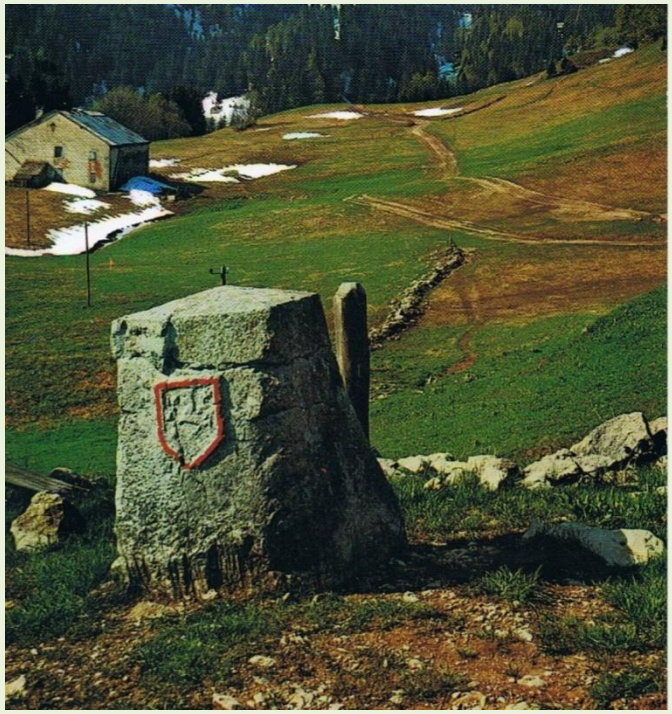

La plus connue de ces bornes est la « Borne au lion ».

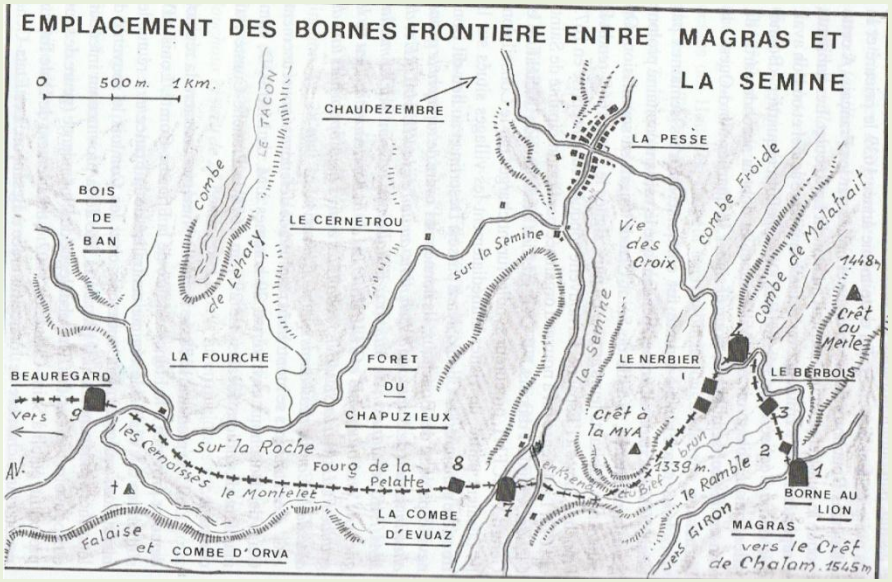

1612 : Après le traité de Lyon de 1601 il faut dix ans pour définir les frontières exactes entre la Bourgogne et le royaume.

Le traité d'Auxonne est rédigé par les parlementaires de Dijon et de Dôle et est ratifié par les souverains d'Espagne et de France.

Sur le terrain les frontières sont matérialisées par des bornes en pierre de forte taille. Elles sont armoriées des armes de France du coté du midi avec le lys et de celles du comté de Bourgogne et de Franche Comté du coté septentrional avec le lion.

La croix de Savoie du coté de la terre de Chezery ne figure pas sur ces bornes.

Ces pierres furent en partie taillées par des Montangers, tel Le Nerbier ou Le Remble.

Leur installation fut difficile à cause de leur poids mais aussi à cause des Bouchérands qui veillaient et qui contestaient toujours les nouvelles frontières